UNIVERSITE DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

Bureau de la Recherche Scientifique

Procès – verbal du Conseil Scientifique plénier du 4 juillet 2005

Campus Schoelcher

Approuvé par le Conseil Scientifique du 6 décembre 2005

- **Etaient présents** : - Mesdames Guylène AURORE, Claudine ANGELY, Marie – Françoise BERNABE, Danielle CELESTINE – MYRTIL – MARLIN, Elina DEVOUE, Aline GRIMBERT, Aude – Léa JUNIEL, Armelle LABALLE, Marie – Claude LESCS, Corinne MENCE, Chantal MENZEN, Emilie SMITH – RAVIN - Messieurs : Alain ARCONTE, Hervé AZALOUX, Jean – Marc BERNADINE, Maurice BURAC, Jean – Pierre DARRAS, Lionel DAVIDAS, Fred DESHAYES, Michel DUPONT, Bernard GANDRILLE, Olivier HUE, Emmanuel JOS, Maxime LOUIS, Charbel MACDISSI, Laurent MARLIN, Théophile MEHINTO, Jean – Gabriel MONTAUBAN, Jacky NARAYANINSAMY, Rozan RAUZDUEL, Cheddi SIDAMBAROM, Pascal VAILLANT, Georges VOISSET, Alain WONG.

- **Avaient donné procuration** : M. Daniel BARRETEAU et Mme Delile DIMAN – ANTENOR à Madame CELESTINE, Madame Virginie BELIBI à Mme Claudine ANGELY, M. Jack MOLINIE à M. Fred DESHAYES, M. Gérard CHALANT à M Maxime LOUIS

- **Etait absent excusé** : M . Claude MAILLE

- **Ordre du jour** :

1. Approbation du procès – verbal du Conseil scientifique plénier du 25 avril 2005 ;
2. Compte rendu des missions déjà réalisées (DS5 – DS1 – DS9 – CNRS – DES) ;
3. Point sur la déclaration de politique scientifique concernant le contrat 2006 – 2009
4. Prix de thèse 2005 ;
5. Questions diverses.

Le Président ouvre la séance du Conseil Scientifique plénier, à 9 h15 après vérification du quorum. Il rappelle que l'enquête de la Cour des Comptes se poursuit. Il devra fournir le 25 juillet, au plus tard, des informations complémentaires concernant vingt – cinq questions.
Le Président propose une modification de l'ordre du jour et procède à l'inscription des questions diverses.

- **Ordre du jour modifié** :

1. Approbation du procès – verbal du Conseil Scientifique plénier du 25 avril 2005 ;
2. Point sur l'évolution de la recherche française ;
3. Point sur la déclaration de politique scientifique concernant le contrat 2006 –
4. Compte – rendu des missions déjà réalisées (DS5 – DS1 – DS9 – CNRS – DES)
5. Prix de thèse 2005 ;
6. Point sur le LMD ;

7. Questions diverses.

- **Inscription des questions diverses** :
  - Conseil de l'Ecole Doctorale

  - Procédure de notification de crédits aux équipes de recherche (Mme Dévoué) ;
  - Demande de modification de la procédure d'avancement des professeurs (Mme Angély à la demande de l'UFR droit de Martinique) ;
  - L'encadrement administratif des laboratoires et de l'Ecole Doctorale Mme Angely);
  - Modifications de la composition de l'équipe de recherche CELCAA (nouvelles adhésions)- responsable M. Davidas

I Approbation du procès – verbal du conseil scientifique plénier du 25 avril 2005 :

Le Président soumet le PV du Conseil scientifique du 25 avril 2005 à l'approbation des membres du Conseil Scientifique. Une demande de modification concernant le point LMD est prise en compte à la demande de M. NARAYANINSAMY. Le PV est adopté (deux membres ne prennent pas part au vote).

II Point sur l'évolution de la recherche française :

- Historique du mouvement de protestation des chercheurs en France et état des négociations avec le gouvernement - intervenants : MM. Pascal VAILLANT et Michel DUPONT

Le mouvement « sauvons la recherche », manifestation de la protestation des chercheurs français prend naissance en 2004 en réaction aux restrictions budgétaires et aux suppressions de postes imposées dans le cadre de la politique nationale. Le mouvement engage des discussions avec le gouvernement et organise des Etats Généraux de la Recherche dans toute la France. Un colloque des Etats Généraux de la Recherche (EGR) se tient à Grenoble en présence du ministre François FILLON. Aux Antilles – Guyane les EGR ont lieu le 13 et le 16 septembre. Deux thèmes spécifiques y ont émergé : la nécessité d'élaborer une politique scientifique locale autour de l'UAG et de déterminer une vraie politique française dans les DFA. Les propositions de l'outre- mer ont été intégrées dans le rapport national. La synthèse des propositions des EGR, base de négociations avec le gouvernement a retenu les axes suivants :

1. refonder la définition des missions de la recherche publique
2. attribuer à la recherche publique des moyens supplémentaires (5000 postes / an jusqu'en 2010)
3. créer des structures favorisant le développement d'une politique de recherche prioritaire
4. favoriser les synergies locales
5. placer la dynamique propre de la recherche au centre de la politique scientifique nationale
6. s'intéresser aux personnels de la recherche : jeunes chercheurs, enseignants – chercheurs,etc .

Etat des négociations et des mesures proposées :

Actuellement le mouvement « sauvons la recherche » est partagé quant à l'attitude à adopter face au gouvernement. Les premières mesures adoptées sont sensiblement éloignées des orientations des EGR :

- l'Agence Nationale de la Recherche est composée de membres nommés qui n'assurent pas la représentation de tous les axes de la recherche et son fonctionnement désavantage les projets émergents et les petites unités de recherche.
- absence d'un plan pluriannuel pour l'embauche des enseignants chercheurs (promesse de création de 3000 postes en 2006 et 2007 - 1000 postes aux organismes de recherche, 2000 aux universités)
- Pas de proposition pour l'instant de loi Programme pour la Recherche

En conclusion, la situation est préoccupante et les intervenants suggèrent de faire voter une motion par les conseils de l'UAG et de réaliser un livre blanc de la recherche dans les DOM. Ils invitent les enseignants chercheurs à consulter la documentation en ligne :

- rapport des EGR en France http : // cip-etats-generaux.apinc.org
- documents et rapports des EGR (AG) : http : //cip-etats-generaux.apinc.org/rubrique.php3 ?id_ rubrique=77
- actualités de Sauvons la Recherche : http : //recherche - en - danger.apinc.org

➢ Evaluation

1. Missions de la MSTP :

M. Jean – Gabriel MONTAUBAN, Vice - Président du Conseil Scientifique, aborde le problème de l'évaluation, qui est une contrepartie indispensable à la liberté de recherche.
La Mission Scientifique Technique et Pédagogique (MSTP) exerce dans le cadre du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche une mission d'évaluation, d'expertise et de prospective . Elle dispose pour agir de dix Départements Scientifiques Pédagogiques et Techniques (DSPT) chargés chacun d'un champ disciplinaire et d'une réserve d'experts répartis en groupe et sous – groupes thématiques. Elle effectue l'évaluation des unités de recherche, du volet recherche du contrat quadriennal, des formations de l'Enseignement supérieur et examine l'activité des Ecoles Doctorales. Elle participe par ailleurs à la préparation des visites sur site pour donner ses avis sur tous les aspects des contrats et examine les dossiers en navette. Dans ce cadre, elle donne aussi un avis sur les offres de formations de masters.

2. L'agence d'évaluation de la recherche :

Le Vice – Président du Conseil Scientifique rappelle que l'Agence d'évaluation de la recherche, a le statut d' autorité publique indépendante, chargée d'établir une évaluation homogène et de qualité, grâce à un réseau d'experts et à une méthodologie adaptée à chaque champ disciplinaire. Les critères d'évaluation utilisés et les conclusions rendues seront, dans un souci de transparence, portés à la connaissance de tous. L'A E R a reçu compétence pour réaliser l'évaluation des établissements publics (intégration des missions du CNE et du CNER), des unités de recherche et des personnels. Toute évaluation aura des effets :

- sur le plan budgétaire pour les équipes de recherche et les établissements
- sur les choix dans le domaines d'enseignement
- sur les carrières des Enseignants chercheurs.

➢ Place de l'université dans le projet du gouvernement :

Le Président porte à la connaissance des membres du Conseil Scientifique les positions de la Conférence des Présidents d'Université concernant la loi sur la recherche, votées à l' unanimité en séance plénière le 26 mai 2005.

1- L'Université doit occuper une place centrale dans le dispositif de la recherche. Elle doit maîtriser sa stratégie scientifique (dont les résultats sont appelés à être évalués) et la gestion directe de ses moyens.

2- le développement de la recherche au sein de l'université nécessite d'accorder aux enseignants chercheurs la possibilité de consacrer la majeure partie de leurs activités à la recherche à des moments précis de leurs carrières en cohérence avec la politique de l'établissement.

3- Les évaluations doivent être organisées par des instances indépendantes en tenant compte des éléments d'auto évaluations mises en place par les établissements.
4 – les Universités doivent pouvoir librement et sur la base de partenariat s'associer en pôles autour de programmes cohérents de recherche et d'enseignements
5 – Un effort important de la Nation en matière de moyens est nécessaire pour permettre l'évolution du système public de la recherche et de l'enseignement supérieur dans le cadre européen.
6 – la CPU décide de participer aux discussions et négociations engagées avec le gouvernement sur la base des principes énoncées ci dessus.
Le Président propose de consacrer dorénavant un temps de discussion sur la situation de la recherche en France à chaque réunion du Conseil Scientifique. Il transmet aux membres du CS copie de la Charte européenne et le code de bonne conduite en matière de recrutement des chercheurs. Il les engage à consulter régulièrement le site de la Conférence des Présidents des Universités. Il envisage de faire connaître la position de l'UAG en ce qui concerne les mesures mises en place dans le cadre de la réforme de la recherche en France à la prochaine réunion du CS et du CA. Par ailleurs, Il souhaite organiser une réflexion sur la recherche dans le bassin caribéen.

III Point sur la déclaration politique scientifique du contrat quadriennal 2006 / 2009 :

Le Président rappelle que la déclaration de politique scientifique devra figurer sur le serveur du ministère à compter du 25 juillet 2005. Compte tenu des remarques faites par les membres du Conseil Scientifique il propose de l'amender en ce qui concerne :

1. certains axes prioritaires de la recherche scientifique
2. la politique des emplois et la gestion des ressources humaines
3. les relations avec les organismes de recherche
4. la politique documentaire
5. la valorisation des résultats de la recherche

Le document amendé figure en annexe du PV

IV Compte – rendu des missions déjà réalisées

Les comptes rendus ont été présentés par le Président, le Vice – Président du CS et le Pr Max LOUIS chargé de mission par le Président pour les négociations du contrat 2006 – 2009.

- DS 1 Mathématiques et leurs interactions et 9 Sciences et Technologies de l'information et de la communication: Intervenant le Vice - Président

Mme Aline BONAMI Directrice scientifique de la DSPT 1 et Mme MARTIN – DESCHAMPS chargée de mission à la direction de la recherche ont été chargées d'évaluer les demandes de reconnaissance pour 2006 – 2009 de AOC, AAO, GRIMAAG, Les PPF C3I et documentation.

Elles ont souligné la qualité du travail effectué par les unités de recherche. La recommandation majeure est un regroupement de ces équipes pour une plus grande efficacité avant le terme du nouveau contrat quadriennal.

- DS 5 Biologie, médecine et santé : intervenant Pr Max LOUIS

MM AUNIS Directeur scientifique de la DS 5 et COLLE Directeur adjoint de la Directrice de la recherche chargé de la politique régionale ont réalisé l'expertise des équipes relevant de la DS5 réparties sur les trois sites:

1. Guadeloupe :

L'UMR INSERM / UAG ELION; Je Dynamique des Protéines et modélisation de leur fonction physiologique MARANNE - PEPIN ; EA Périnatalité, santé, environnement JANKY, EA Epidémiologie Clinique et médecine FOUCAN, PPF Etude Karuprostate du Pr Pascal BLANCHET

2. Martinique :

L'UMR INSERM / UAG GRPNC SMADJA, EA GREBIM J – L ROUVILLAIN, JE GREFCC H. AZALOUX

3. Guyane : EA 3593 et PPF Parasitoses et Viroses de B.CARME.

Les experts notent que le secteur santé et médecine constitue un axe important de la recherche universitaire en synergie avec les CHU.Ils préconisent cependant un regroupement des équipes d'épidémiologie dans le cadre du prochain contrat. Toutes les équipes seront en navette

Le président intervient et précise que les remarques positives concernant les équipes de la DS 5 feront l'objet d'observations écrites qui leur seront transmises fin juillet .

- Réunion avec le CNRS :

Le Président et le Pr Max LOUIS font le point sur la réunion du 27 juin 2005 avec le CNRS concernant :

- le CRPLC
- GTSI
- L3MA (ECOFOG)
- Le PPF Convexion naturelle du Professeur DUPONT

Suite à ce compte rendu, le Conseil Scientifique donne un avis favorable pour la transmission du dossier de reconnaissance de l'UMR ECOFOG comme unité de recherche dont l'établissement principal serait l'UAG.On note une abstention.

Le CS donne aussi un avis favorable pour la transmission du Programme Pluriformation présenté par le Pr DUPONT.

V Prix de thèse 2005 :

Le Conseil Scientifique de l'UAG, pour marquer sa volonté de promouvoir les jeunes chercheurs, a décidé de décerner deux prix de thèse par an, à compter de janvier 2004, l'un en Sciences Exactes et Naturelles, l'autre en Sciences Humaines et Sociales (montant 2000 euros).Ces prix sont ouverts aux titulaires d'un doctorat en SEN et SHS ayant soutenu une thèse à l'UAG entre le 1er janvier 2004 et le 7 juin 2005 et dont la candidature a été proposée par le Président de jury de soutenance. Un jury du prix de thèse, composé d'enseignants chercheurs de l'UAG nommés par le CS a été chargé sous la présidence de Alain ARCONTE de désigner les deux lauréats. Le Conseil Scientifique prend connaissance des procès verbaux des délibérations , et valide à l'unanimité les propositions du jury :

- Prix de thèse SEN : M..Philippe PETIT
- Prix de thèse SHS : Mme Elsa DELCOMBEL.

VI Point sur la réforme LMD :

La réflexion sur la mise en oeuvre du LMD se poursuivant, le conseil est amené à examiner dans ce cadre le dossier type pour la demande d'habilitation des masters, ainsi que la note d'accompagnement de ce dossier et la note de cadrage sur l'Equipe de Formation.

Il faudra établir un dossier d'habilitation pour chaque mention du domaine.

MM Maurice BURAC et. Jacky NARAYANINSAMY Vice-Président, du C.A et du CEVU présentent le dossier type qui comporte plusieurs parties :

- Une partie 1, intitulé « Stratégie de formation du domaine » à remplir par le responsable du domaine et qui consiste à présenter globalement les objectifs de formation et les éléments communs à l'ensemble des mentons du domaine.
- Une partie 2, relative à l'organisation de la mention, à remplir par le responsable de la mention et qui décrit la structuration de la mention.
- Une partie 3, relative à l'équipe et au contenu de la mention. Pour l'équipe pédagogique il est nécessaire que chaque intervenant remplisse une fiche individuelle. Le contenu de la formation est décliné pour chacune des spécialités. Enfin en annexe à cette partie 3, on trouvera les fiches d'UE, le ou les équipes qui soutiennent la spécialité et les partenariats éventuels avec d'autres établissements.
- Une partie 4 est consacrée aux annexes générales telles que, les UE transversales, le règlement général du contrôle de connaissances et des aptitudes, le dispositif d'évaluation, la présentation des partenariats éventuels pour la mention.

La note d'accompagnement permet de situer les niveaux de responsabilité dans la mise en forme et constitue une aide succincte pour établir le dossier.

La note sur l'équipe de formation (E-F) détermine la composition et le rôle de l'E-F dans la mise en oeuvre de la formation master et précise les diverses responsabilités : mention, spécialité, UE.

Au cours de la discussion qui a suivi, MM Burac et NARAYANINSAMY apportent aux membres du Conseil Scientifique toutes les informations et précisions complémentaires souhaitées.

Le Président propose ensuite de passer à l'approbation. Le dossier type d'habilitation du LMD et les deux notes complémentaires sont approuvés à l'unanimité.

Le Président remercie les deux intervenants pour la qualité du travail accompli.

VII Questions Diverses :

1. Règlement intérieur du Conseil de l'ED

Le règlement intérieur de l'ED porte des précisions sur :

- les missions de l'ED en matière de formations doctorales dans les secteurs des SEN et lettres et SH
- l'organisation de sa direction
- le programme pédagogique de formation, d'aide à l'insertion et au suivi professionnel des docteurs, la commission des thèses et la commission d'attribution des bourses et des allocations de recherche.
- Les conditions requises pour l'autorisation de soutenance de thèse et d'HDR.

Le Président remercie le Pr DUPONT pour la qualité du travail réalisé. Il lui suggère de soumettre le document pour avis à la Division des Affaires Juridiques. Il rappelle que le mandat de l'actuel directeur arrive à son terme. Un appel à candidature sera lancé sous peu et le prochain Conseil Scientifique aura à lui faire une proposition de candidature.

1. Notifications des crédits recherche : Elles sont transmises aux responsables des équipes de recherche, aux UFR et à la Division des affaires financières.
2. demandes de transmission des dossiers d'avancement des Professeurs par les responsables administratifs des UFR : Les dossiers sont transmis par la DPE au UFR.

Le Président lève la séance à 13h30.